

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1347

13 juillet 2009

### SOMMAIRE

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg) .....	64640	Gracher Export & Import S.à r.l. ....	64617
Agest Consult S.A. ....	64656	Grant Thornton Fiduciaire S.A. ....	64613
Agilitas S.A. ....	64623	GRP S.à r.l. ....	64637
Argos Luxembourg .....	64644	GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A. ....	64617
Asset Technology Luxembourg S.à r.l. ...	64616	Hidari Holding S.A. ....	64616
Assurisk .....	64625	Holdess Holding S.A. ....	64612
Bareli Invest S.A. ....	64610	Interlux Asset S.A. ....	64615
Barnsleys Holding S.A. ....	64615	International Corporation Property Holding S.A. ....	64610
C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l. ....	64614	International Locations SA .....	64613
Chauffage Van Kasteren S.à r.l. ....	64630	Kirchten Investment S.A. ....	64624
Cofinatrans S.A. ....	64613	Leisure Resources International S.A. ....	64611
Daria Holding S.A. ....	64640	LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. ...	64631
Donaldson Company Inc. (Luxembourg) SCS .....	64649	Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A. ....	64617
Donaldson Luxembourg S.à r.l. ....	64649	Luximo (Luxembourg) S.à r.l. ....	64610
Dopiconseil S.A. ....	64628	Mars Finance S.à r.l. ....	64614
Dover Luxembourg Finance Sàrl .....	64631	Maxifin S.A. ....	64625
Dover Luxembourg Holdings Sàrl .....	64615	Pelican Media S.A. ....	64640
Easypack S.A. ....	64618	Planète Immobilière S.à r.l. ....	64620
ECIP Agree S.à r.l. ....	64617	Platinum S.A. ....	64611
ECIP Italia Sàrl .....	64616	Praterstrasse Immobilien GmbH .....	64645
Eden 3 S.à r.l. ....	64628	Promoda S.à r.l. ....	64623
Elle Energy S.A. ....	64611	Ravelin Investments S.A. ....	64612
Elth Réassurance S.A. ....	64615	Ravelin Investments S.A. ....	64612
Emsay Holding S.A. ....	64614	Rosaco Holding S.A. ....	64656
Eurel International S.A. ....	64615	Soprimmo S.A., S.P.F. ....	64610
European Tourism S.A. ....	64610	Stingray Holding S.A. ....	64612
Fedi Travaux S.A. ....	64611	Telio S.A. ....	64611
Finassur S.A. ....	64618	Uncos .....	64625
Fin.Sia Holding S.A. ....	64614	Vestale .....	64611
Globogate Corporate Services S.à r.l. ....	64633	Walulux S.A. ....	64613

**Bareli Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079016/10.

(090093476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**European Tourism S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079071/10.

(090094125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**International Corporation Property Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079070/10.

(090094120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Soprimmo S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 14.256.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009079042/13.

(090093785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Luximo (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.733.

Les comptes annuels au Comptes consolidés au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079288/11.

(090094155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Platinum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 137.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079072/10.

(090094130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Telio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 137.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079080/10.

(090094144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Elle Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 67.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079082/10.

(090094148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Leisure Resources International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 37.044.

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009079101/10.

(090093666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Fedi Travaux S.A., Société Anonyme,  
(anc. Vestale).**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 89.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 6 avril 2009.

*Pour la société*

Me Martine DECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009078927/241/14.

(090093921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Stingray Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 40.431.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009*

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l., ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent, résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg; A.T.T.C. Directors s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et A.T.T.C. Services s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C s.a / A.T.T.C. s.a

*Gérant / Gérant*

E. Petteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009079401/24.

(090094082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Holdess Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2663 Luxembourg, 21, rue Vauban.  
R.C.S. Luxembourg B 73.631.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079294/10.

(090093459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Ravelin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 60.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079308/10.

(090093780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Ravelin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 60.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079307/10.

(090093782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Cofinatrans S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.140.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.06.09.

Signature.

Référence de publication: 2009079175/10.

(090093387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**International Locations SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 59.207.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.06.09.

Signature.

Référence de publication: 2009079177/10.

(090093398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Grant Thornton Fiduciaire S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 68.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079174/10.

(090093385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Walulux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 25.251.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 5 juin 2009*

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l., ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent, résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg; A.T.T.C Directors s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et A.T.T.C. Services s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateur et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a / A.T.T.C. s.a

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009079400/24.

(090094109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Fin.Sia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079170/10.

(090094056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079171/10.

(090093516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Mars Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 73.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079167/10.

(090093510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Emsay Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 40.422.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009*

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à.r.l., ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent, résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg; A.T.T.C. Directors s.à.r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et A.T.T.C. Services s.à.r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à.r.l. / A.T.T.C. Directors s.à.r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C s.a. / A.T.T.C s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J. P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009079402/24.

(090094066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Interlux Asset S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 125.729.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 mai 2007*

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 21 mai, que:

1. La société ABROAD Fiduciaire S.A.R.L. ayant son siège social à L-1661, 47, Grand-rue, enregistrée sous le numéro du RCS n° 107.654 est révoquée en qualité de Commissaire aux Comptes.

2. La S.A. ABROAD CONSULTING dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, enregistrée sous le numéro du RCS n° 92.617 en remplacement du Commissaire aux Comptes révoqué, pour la durée de son mandat restant.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009078846/19.

(090093565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Dover Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 89.431.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079287/10.

(090094160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Elth Réassurance S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 46.306.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079278/10.

(090094137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Barnsleys Holding S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 98.094.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079142/10.

(090093465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Eurel International S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 41.729.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079123/10.

(090093526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Asset Technology Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 101.418.

---

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079138/10.

(090093985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Hidari Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 27.245.

---

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 19 juin 2009*

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à.r.l., ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent, résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg; A.T.T.C. Directors s.à.r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et A.T.T.C. Services s.à.r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à.r.l. / A.T.T.C. Directors s.à.r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C s.a. / A.T.T.C. s.a

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009079404/24.

(090094048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**ECIP Italia Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.739.

---

La société a été constituée suivant l'acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg), en date du 08 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations - n° 2401 du 24 octobre 2007. Modifié en date du 21 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Société et Associations - n° 1679 du 08 juillet 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Guérineau / Francois Pfister

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2009079293/15.

(090094177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---



**Gracher Export & Import S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 100, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 131.120.

—  
Gesellschafterbeschluss vom 27.03.2009

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen einstimmig die Abberufung von Herrn Mathias Andreas URBAN, wohnhaft in D-54294 Trier, Wilhelm-Deuser-Strasse 31, von seinem Mandat als administrativen Geschäftsführer.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen einstimmig die Ernennung von Herrn Alfons Herbert Maria GRACHER, wohnhaft in D-54292 Trier, Goethestraße 2, zum alleinigen technischen Geschäftsführer, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug  
Alfons Herbert Maria GRACHER  
Geschäftsführer

Référence de publication: 2009079368/19.

(090094186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**ECIP Agree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 139.366.

—  
La Société a été constituée suivant l'acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations - n° 1645 du 4 juillet 2008. Modifié en date du 17 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations - n° 1909 du 8 août 2008. Modifié en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations - n° 2112 du 30 août 2008. Modifié en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations - n° 347 du 17 février 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Guérineau / François Pfister  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009079284/18.

(090094171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A., Société Anonyme,  
(anc. Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A.).**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 55.855.

—  
Im Jahr zweitausendundneun, am fünften Juni.

vor dem unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, sind die Aktionäre der Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A., (die "Gesellschaft") mit Sitz in Wasserbillig, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 55.855, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde am 09. August 1996 gemäß notarieller Urkunde gegründet. Die Gründungsurkunde wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 06. September 1996 veröffentlicht. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Henri Hellinckx, am 05. September 2008, veröffentlicht im Mémorial, Nummer 2477 vom 10. Oktober 2008.

Die Versammlung wird um 11:30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Rechtsanwalt Manfred Hoffmann, geschäftsansässig in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Rechtsanwältin Susanne Krapp, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmenzählerin Frau Nicole Ludes, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Nach der Bildung des Präsidiums der Gesellschafterversammlung stellt der Vorsitzende Folgendes fest:

I. dass aus einer von den Aktionären beziehungsweise deren Bevollmächtigten unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten. Die von den Mitgliedern des Präsidiums ne varietur paraphierte Präsenzliste sowie die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden,

II. dass die Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1. Zustimmung zur Änderung des Namens der Gesellschaft mit Wirkung zum 20. Juli 2009 von Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A. in GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A. und zur entsprechenden Anpassung des Artikels 1 der Satzung der Gesellschaft.

2. Verschiedenes.

Nach diesen Erklärungen fasst die außerordentliche Gesellschafterversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

*Beschluss*

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, mit Wirkung zum 20. Juli 2009, den Namen der Gesellschaft in GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A. zu ändern und Artikel 1, Absatz 1 der Satzung wie folgt zu ändern:

"Es besteht eine Gesellschaft gegründet in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) und unter der Bezeichnung "GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A." (die "Gesellschaft")."

Nachdem zu Tagesordnungspunkt "2. Verschiedenes" keine weiteren Wortmeldungen vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Die vorstehende Niederschrift ist den Erschienenen, die dem unterzeichnenden Notar mit Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt sind vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit den Erschienenen unterzeichnet worden.

Gezeichnet : M. HOFFMANN, S. KRAPP, N. LUDES und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2009. Relation: LAC/2009/22118. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 26. Juni 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009080562/242/51.

(090095594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Easypack S.A., Société Anonyme,  
(anc. Finassur S.A.).**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 98.595.

L'an deux mille neuf.

Le treize mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINASSUR S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, R.C.S. Luxembourg numéro B98595, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 29 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 86 du 28 février 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 25 juin 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 1271 du 2 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel DEJACE, directeur commercial, demeurant à L-2340 Luxembourg, 26, Rue Philippe II.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul MÜLLER, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, maison 20.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement de la dénomination de la société en EASYPACK S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 3.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la représentation et la prospection commerciale pour tiers, les conseils et consultance en stratégie commerciale et marketing, l'achat, la vente et la distribution de produits industriels non toxiques et l'agence d'usines.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

- 4.- Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8 des statuts.
- 5.- Modification du dernier alinéa de l'article 9 des statuts.
- 6.- Modification de l'article 11 des statuts.
- 7.- Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 12 des statuts.
- 8.- Nomination statutaire.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en EASYPACK S.A.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EASYPACK S.A.."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la représentation et la prospection commerciale pour tiers, les conseils et consultance en stratégie commerciale et marketing, l'achat, la vente et la distribution de produits industriels non toxiques et l'agence d'usines.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. (alinéa 1<sup>er</sup>).** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9. (dernier alinéa).** La société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année."

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article douze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12. (alinéa 1<sup>er</sup>).** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

*Huitième résolution*

L'assemblée constate que la société n'a plus qu'un actionnaire unique et décide de révoquer la société anonyme LUCKY-INVEST HOLDING S.A. et la société à responsabilité limitée MARKTCONSULT SARL comme administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

L'administrateur restant Monsieur Paul MÜLLER est confirmé dans sa fonction d'administrateur unique de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur l'exercice 2014.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: DEJACE; MÜLLER; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mai 2009. Relation GRE/2009/1863. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

*Le Receveur ff. (signé): HIRTT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 3 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009080721/231/115.

(090095961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Planète Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 146.749.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc MULLER, indépendant, né à Dudelange, le 20 juillet 1971, demeurant à L-7246 Helmsange, 26, rue Paul Elvinger.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, la location, la gérance de biens et droits immobiliers, les activités de syndic et d'administrateur de biens, ainsi que la promotion d'immeubles bâtis et non-bâtis, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "PLANETE IMMOBILIERE S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à BERELDANGE.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.400.- (douze mille quatre cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 124.- (cent vingt-quatre euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Le comparant a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.400.- (douze mille quatre cent euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant technique suivant:

Monsieur Marc MULLER, indépendant, né à Dudelange, le 20 juillet 1971, demeurant à L-7246 Helmsange, 26, rue Paul Elvinger.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-7243 Bereldange, 59, rue du X octobre.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MULLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2009. Relation: LAC/2009/24498. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 JUIN 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009079410/211/121.

(090094809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

---

**Promoda S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 116.059.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079299/10.

(090093503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Agilitas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 96.302.

---

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'Assemblée) d'Agilitas S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.302 (la Société), constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Maître Jean Seckler du 7 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1178 du 11 novembre 2003, modifié pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire Maître Jean Seckler du 27 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 770 du 15 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Philippe Ney, avocat, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Maître Anne Morocutti, avocat, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Victoria Leyens, avocat, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique (ci-après l'Actionnaire Unique) représenté et le nombre d'actions détenues par l'Actionnaire Unique ressortent d'une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté en vertu d'une procuration émise par ce dernier, a été contrôlée et signée par les membres du Bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

II. Il résulte de cette liste de présence que les deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de deux millions euros (EUR 2.000.000) de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. L'Actionnaire Unique représenté déclare avoir été dûment convoqué et informé de l'ordre du jour antérieurement à l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) Transfert du siège social de la Société en dehors de la commune de Luxembourg;
- (2) Modification subséquente de l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société;
- (3) Démission de Monsieur François Georges en tant qu'administrateur de la Société;
- (4) Nomination de Monsieur Marc Hayard en tant qu'administrateur de la Société;
- (5) Pouvoirs.

Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide qu'il est dans le meilleur intérêt de la Société de transférer le siège social de la Société en dehors de la commune de Luxembourg, de L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, ceci avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

A la suite de la première résolution, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

**"Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège de la société est établi dans la commune de Niederanven".

Les autres alinéas de l'article 2 des statuts de la Société restent inchangés.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur François Georges de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Marc Hayard, né le 17 août 1963 à Differdange (Luxembourg), demeurant professionnellement au 78, rue du Golf à L-1638 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg) en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat, pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société de l'année 2009.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de conférer pouvoir et autorité individuellement à tout administrateur de la Société ainsi qu'à tout avocat ou avocat à la cour d'Allen & Overy Luxembourg pour mettre en oeuvre toutes les formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises compétentes en rapport avec la démission de Monsieur François Georges et la nomination de Monsieur Marc Hayard en tant qu'administrateur de la Société, y compris de manière non limitative l'enregistrement de tout document avec le registre du commerce et des sociétés de Luxembourg et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et plus généralement d'exécuter toutes autres actions pouvant être nécessaires ou utiles en relation avec ces résolutions.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1.000,- (mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les nom, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Philippe Ney, Anne Morocutti, Victoria Leyens, Paul Bettingen.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009080534/202/75.

(090095873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Kirchten Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 123.725.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le lundi 29 juin 2009.*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 29 juin 2009 que:

1- L'Assemblée a décidé de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Denis MAILLEUX de ses fonctions d'administrateur.

2- L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur révoqué:

- Madame Adriana KREISSL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.



Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009079338/23.

(090093809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Maxifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079579/10.

(090095092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

---

**Uncos, Société Anonyme.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 141.298.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à la date du 7 mai 2009 à 15 heures, que les actionnaires ont :

1. Décidé d'accepter la démission de Monsieur Daniel Carvalho, demeurant à L-6114 Junglinster, 19, route d'Echternach, de ses fonctions d'administrateur.

2. Décidé d'accepter la démission de Monsieur Marc VOGEL, demeurant à L-3465 Dudelange, 68, rue de l'Etang, de ses fonctions d'administrateur.

3. Décidé de nommer jusqu'à l'assemblée de 2014, nouvel administrateur, Monsieur Gilles VOGEL, né le 31 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5 rue du Kiem.

4. Décidé de nommer jusqu'à l'assemblée de 2014, nouvel d'administrateur, Monsieur Christian Greiveldinger, né le 10 mai 1969, demeurant à L-8354 Garnich, 16, Cité Bourfeld.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009079344/21.

(090093673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Assurisk, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 30.328.

L'an deux mille neuf, le huit juin.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASSURISK, avec siège social à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 30.328, constituée suivant acte notarié en date du 20 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 230 du 22 août 1989.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2062 du 26 août 2008.

L'assemblée est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Monsieur Ivo Bauwens, managing director, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Tamara de la Vallée, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Notification par le Conseil d'Administration aux actionnaires.  
2. Approbation du projet de fusion du 27 mars 2009 par absorption de la société KBC INTERNATIONAL PORTFOLIO S.A..

3. Augmentation du capital social à concurrence de € 14.691.920,32 pour le porter de son montant actuel de € 30.719.469,80 à € 45.411.390,12 par l'émission de 176 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 83.476,82 et libération par apport de l'ensemble du patrimoine actif et passif au 31 décembre 2008 de la société KBC INTERNATIONAL PORTFOLIO S.A. à la Société.

4. Affectation de la différence entre la valeur nette comptable de la société KBC INTERNATIONAL PORTFOLIO S.A. et le montant de l'augmentation de capital comme prime de fusion.

5. Attribution aux actionnaires de la société KBC INTERNATIONAL PORTFOLIO S.A. des actions nouvelles émises avec jouissance à la date de réalisation définitive de la fusion.

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

7. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion du 27 mars 2009 établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 914 du 30 avril 2009, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

3. Etablissement d'un rapport écrit par un seul réviseur d'entreprises indépendant désigné par ordonnance du 2 avril 2009 de Madame Odette PAULY, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, savoir la société anonyme "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376, pour la société absorbée et pour la société absorbante.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée prend acte et approuve la notification du conseil d'administration de la Société aux actionnaires de cette dernière par laquelle il leur est signalé qu'après l'établissement du projet de fusion et la réception du rapport de l'expert indépendant, il a été constaté que la provision pour risques en cours d'Assurisk est susceptible d'augmenter fortement cette année (actuellement ± € 136 mios), mais qu'Assurisk poursuivra le développement de ses activités comme prévu et qu'Assurisk a en outre reçu de la part de sa maison-mère un "Capital Support Agreement".

Le conseil d'administration de la Société, dans sa notification au actionnaires de la Société en date du 3 juin 2009, considère que le rapport d'échange proposé dans le projet de fusion ne doit pas être modifié.

Une copie de ladite notification restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée approuve le projet de fusion entre la société anonyme ASSURISK (ci-après la "Société") et la société anonyme KBC INTERNATIONAL PORTFOLIO S.A. (ci-après la "KBC"), avec siège social à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, tel que ce projet de fusion a été publié et approuvé par les conseils d'administration de la Société et de KBC.

Conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, le projet de fusion a fait l'objet d'un examen et d'un rapport établi en date du 2 avril 2009 par CLERC, préqualifiée.

Ce rapport conclut comme suit:

"Au cours de notre mission, rien n'est venu à notre attention qui nous laisse à penser que le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent ou que la méthode d'évaluation employée par les Conseils d'Administration pour déterminer le rapport d'échange n'est pas adéquate en l'espèce."

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présente acte pour être enregistré en même temps.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatorze millions six cent quatre-vingt-onze mille neuf cent vingt euros et trente-deux cents (EUR 14.691.920,32), pour le porter de son montant actuel de trente millions sept cent dix-neuf mille quatre cent soixante-neuf euros et quatre-vingt cents (EUR 30.719.469,80) à quarante-cinq millions quatre cent onze mille trois cent quatre-vingt-dix euros et douze cents (EUR 45.411.390,12), par l'émission de cent soixante-seize (176) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-seize euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 83.476,82). Les actions nouvelles sont libérées par la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de KBC à la Société étant précisé que la Société reprend à son compte toutes les opérations réalisées par KBC au point de vue comptable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de la fusion.

L'ensemble du patrimoine actif et passif est apporté à la Société pour une valeur de cent vingt-deux millions sept cent cinquante-sept mille cent vingt-cinq euros (EUR 122.757.125) ainsi qu'il résulte d'un état comptable au 31 décembre 2008.

Une copie dudit état comptable restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide qu'en échange de l'apport par KBC de l'ensemble de son patrimoine actif et passif, les cent soixante-seize (176) actions nouvellement émises sont attribuées aux actionnaires de KBC proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital de KBC.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide que la différence entre la valorisation de KBC et le montant de l'augmentation de capital de quatorze millions six cent quatre-vingt-onze mille neuf cent vingt euros et trente-deux cents (EUR 14.691.920,32), soit cent huit millions soixante-cinq mille deux cent cinq euros et vingt-deux cents (EUR 108.065.205,22), soit affectée comme prime de fusion inclus dans un poste des capitaux propres.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée charge le conseil d'administration de la Société de procéder, conformément à l'article 273, alinéa 2, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la loi et d'inscrire dans le registre des actionnaires les actions nouvelles de la Société au nom des actionnaires de KBC.

#### *Septième résolution*

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante-cinq millions quatre cent onze mille trois cent quatre-vingt-dix euros et douze cents (EUR 45.411.390,12) représenté par cinq cent quarante-quatre (544) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-seize euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 83.476,82) chacune. "

#### *Autorisation du commissariat aux assurances*

Une copie de l'autorisation du Commissariat aux Assurances restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

#### *Constatation*

L'assemblée constate que les actionnaires de KBC ont approuvé la fusion par assemblée générale en date d'aujourd'hui. Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BAUWENS, F. STOLZG-PAGE, T. DE LA VALLEE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2009. LAC / 2009 / 22575. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 juin 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009079408/7241/131.

(090094934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

**Dopiconseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 48-50, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 18.869.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 26.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009079677/10.

(090094684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

**Eden 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.127.088,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.154.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of June.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Apax WW Nominees Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, Great Britain and registered with the Companies House of England and Wales under number 04693597, duly represented by M<sup>e</sup> Antoine Daurel, maître en droit, with professional address in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16 June 2009.

Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Eden 3 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 138.154 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 28<sup>th</sup> April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1245 of 22<sup>nd</sup> May 2008. The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time on 15<sup>th</sup> October 2008 pursuant to a notarial deed of the same notary, published in the Mémorial number 2701 of 5<sup>th</sup> November 2008.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

A. The Sole Shareholder holds all nine thousand nine hundred (9.900) ordinary shares, and one hundred twenty-four thousand one hundred and thirty-one (124.131) class A preferred shares, one hundred twenty-four thousand one hundred and thirty-one (124.131) class B preferred shares, one hundred twenty-four thousand one hundred and thirty-one (124.131) class C preferred shares, one hundred twenty-four thousand one hundred and thirty-one (124.131) class D preferred shares, one hundred twenty-four thousand one hundred and thirty-one (124.131) class E preferred shares, one hundred twenty-four thousand one hundred and thirty-one (124.131) class F preferred shares, one hundred twenty-four thousand one hundred and thirty-one (124.131) class G preferred shares, one hundred twenty-four thousand one hundred and forty (124.140) class I preferred shares with a par value of one British Pound (GBP 1) each in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the item of the agenda.

B. The decisions to be resolved upon by the Sole Shareholder are the following:

1. Amendment of the accounting year of the Company so as to commence on 1<sup>st</sup> April of each year and to end on 31<sup>st</sup> March of the following year, it being noted that the current accounting year which has started on 1<sup>st</sup> January 2009 shall terminate on 31<sup>st</sup> March 2010;

## 2. Consequential amendment of article 11 of the Articles.

Thereafter, the Sole Shareholder represented as stated here above resolved as follows:

### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the accounting year of the Company so as to commence on 1<sup>st</sup> April of each year and to end on 31<sup>st</sup> March of the following year.

The Sole Shareholder further resolved that the current accounting year which has started on 1<sup>st</sup> January 2009 shall terminate on 31<sup>st</sup> March 2010.

### *Second resolution*

As a result of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 11 of the Articles of the Company so that it shall read as follows:

**"Art 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> April of each year and ends on 31<sup>st</sup> March of the following year."

### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document. Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the Sole Shareholder of the Company signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le dix-sept juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Apax WW Nominees Limited, une limited liability company ayant son siège au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, Grande Bretagne et enregistrée au Registre Companies House d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 04693597, dûment représentée par Me Antoine Daurel, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 juin 2009.

Laquelle procuration paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de "Eden 3 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.154 (la "Société"), constituée suivant un acte reçu de Me Blanche Moutrier, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 28 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1245 du 22 mai 2008. Les statuts de la Société (les « Statuts ») ont été modifiés pour la dernière fois le 15 octobre 2008, suivant acte du même notaire publié au Mémorial numéro 2701 du 5 novembre 2008.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

A. L'Associé Unique détient toutes les neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales ordinaires, et cent vingt-quatre mille cent trente et une (124.131) parts sociales privilégiées de classe A, cent vingt-quatre mille cent trente et une (124.131) parts sociales privilégiées de classe B, cent vingt-quatre mille cent trente et une (124.131) parts sociales privilégiées de classe C, cent vingt-quatre mille cent trente et une (124.131) parts sociales privilégiées de classe D, cent vingt-quatre mille cent trente et une (124.131) parts sociales privilégiées de classe E, cent vingt-quatre mille cent trente et une (124.131) parts sociales privilégiées de classe F, cent vingt-quatre mille cent trente et une (124.131) parts sociales privilégiées de classe G, cent vingt-quatre mille cent trente et une (124.131) parts sociales privilégiées de classe H, cent vingt-quatre mille cent quarante (124.140) parts sociales privilégiées de classe I d'une valeur nominale de un GBP (GBP 1) chacune émise dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

B. Les décisions sur lesquelles l'Associé Unique doit se prononcer sont les suivantes:

1. Modification de l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante; étant précisé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2009 se terminera le 31 mars 2010;

## 2. Modification subséquente de l'article 11 des Statuts.

### Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante. L'Associé Unique a décidé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2009 se terminera le 31 mars 2010.

### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 11 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

**"Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier jour d'avril de chaque année et se termine le dernier jour de mars de l'année suivante".

### Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu cet acte, l'Associé Unique de la Société a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Daurel et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juin 2009. Relation: LAC/2009/24025. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009080518/5770/117.

(090095628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

### **Chauffage Van Kasteren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 60.284.

L'an deux mille neuf, le dix juin.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A COMPARU

Monsieur Alain VAN KASTEREN, licencié en sciences économiques, demeurant à L-1419 Luxembourg, 58, Montée de Dommeldange.

Lequel comparant agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée CHAUFFAGE VAN KASTEREN S.à r.l, avec siège social à Bertrange, constituée suivant acte notarié, en date du 24 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 618 du 6 novembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour, a déclaré accepter au nom de la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil la cession de parts suivantes intervenue en date de ce jour:

- Cession de 300 (trois cents) parts sociales de Monsieur Alain VAN KASTEREN, demeurant à L-1419 Luxembourg, 58, Montée de Dommeldang, né à Luxembourg, le 23 mai 1957, à la société SARAH S.A., ayant son siège social L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, RCS Luxembourg B 46797.

Suite à cette cession de parts sociales la répartition actuelle des 1.600 (mille six cents) parts sociales représentatives du capital social est la suivante:

Monsieur ALAIN VAN KASTEREN, prénommé

Huit cent parts sociales . . . . . 800

- SARAH S.A., prénommée

Huit cent parts sociales . . . . . 800

Total: MILLE SIX CENTS parts sociales . . . . . 1.600

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. VAN KASTEREN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2009. Relation: LAC/2009/23196. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009080529/242/35.

(090095783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Dover Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.430.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079286/10.

(090094163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.056.250,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.579.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of June.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSF6 Europe Financial Holdings, Ltd., a Bermudian company established at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM11 Bermuda, registered under number 42461, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 10 June 2009,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 20 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-N° 2727 dated 8 November 2008, and that has been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 28 October 2008, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-N° 2823 dated 24 November 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B142579.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 978,125 (nine hundred seventy-eight thousand one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 1,078,125 (one million seventy-eight thousand one hundred and twenty-five euro) to raise it to an amount of EUR 2,056,250 (two million fifty-six thousand two hundred and fifty euro) by the issuance of 8,625 (eight thousand six hundred and twenty-five) new ordinary shares, with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of an amount of EUR 117.39 (one hundred seventeen euro and thirty-nine cent); and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 978,125 (nine hundred seventy-eight thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 7,825 (seven thousand eight hundred and twenty-five) ordinary shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 1,078,125 (one million seventy-eight thousand one hundred and twenty-five euro) to an amount of EUR 2,056,250 (two million fifty-six thousand two hundred and fifty euro), represented by 16,450 (sixteen thousand four hundred and fifty) ordinary shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 8,625 (eight thousand six hundred and twenty-five) new ordinary shares, with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 117.39 (one hundred seventeen euro and thirty-nine cent).

All the 8,625 (eight thousand six hundred and twenty-five) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by LSF6 Europe Financial Holdings, Ltd. so that the amount of EUR 1,078,242.39 (one million seventy-eight thousand two hundred and forty-two euro and thirty-nine cent) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, LSF6 Europe Financial Holdings, Ltd. holds 16,450 (sixteen thousand four hundred and fifty) ordinary shares of the Company.

#### Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,056,250 (two million fifty-six thousand two hundred and fifty euro), represented by 16,450 (sixteen thousand four hundred and fifty) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le onze juin,

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

LSF6 Europe Financial Holdings, Ltd., une société constituée d'après le droit des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM11 Bermuda, enregistrée sous le numéro 42461, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 juin 2009,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2727 en date du 8 novembre 2008, modifié depuis cette date par un acte de Maître Martine Schaeffer du 28 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2823 en date 24 novembre 2008 sous le numéro 2823, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B142579.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 978.125 (neuf cent soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 1.078.125 (un million soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 8.625 (huit mille six cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, pour le porter à un montant de EUR 2.056.250 (deux millions cinquante-six mille



deux cent cinquante euros) et paiement d'une prime d'émission de EUR 117,39 (cent dix-sept euros et trente-neuf cents);  
et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 978.125 (neuf cent soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq euros) représenté par 7.825 (sept mille huit cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation d'un montant de EUR 1.078.125 (un million soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 2.056.250 (deux millions cinquante-six mille deux cent cinquante euros), représenté par 16.450 (seize mille quatre cent cinquante) parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 8.625 (huit mille six cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 117,39 (cent dix-sept euros et trente-neuf cents).

L'ensemble des 8.625 (huit mille six cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire ainsi que la prime d'émission versée par LSF6 Europe Financial Holdings, Ltd., de sorte que la somme de EUR 1.078.242,39 (un million soixante-dix-huit mille deux cent quarante-deux euros et trente-neuf cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, LSF6 Europe Financial Holdings, Ltd. détient 16.450 (seize mille quatre cent cinquante) parts sociales ordinaires de la Société.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.056.250 (deux millions cinquante-six mille deux cent cinquante euros) représenté par 16.450 (seize mille quatre cent cinquante) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Josiane Meissener, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2009. LAC/2009/23217. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009080609/9127/127.

(090095822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Globogate Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.742.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am sechsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Maître Henri HELLINCKX, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

- GLOBOGATE A.G., eine Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in Stadelhoferplatz, Gottfried Keller-Strasse 5, CH-8001 Zürich, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zürich unter der Firmennummer CH-020.3.024.944-0,

hier vertreten durch Herrn Christoph KOSSMANN, Privatbeamter, mit beruflicher Adresse in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 27. April 2009.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer „société à responsabilité limitée“ (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) wie folgt zu beurkunden.

## I. Name - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

**Art. 1. Name.** Es wird eine „société à responsabilité limitée“ mit dem Namen GLOBOGATE CORPORATE SERVICES S.à r.l. (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

### Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Er kann durch Beschluss des Einzelgesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Filialen, Tochtergesellschaften oder sonstige Niederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung eingerichtet werden. Falls der Einzelgeschäftsführer oder die Geschäftsführung der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

### Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1 Der Zweck der Gesellschaft ist der Aufbau und Führung eines internationalen Netzwerkes im Bereich Corporate Services, Marktbearbeitung sowie interne und externe Ausbildung.

3.2 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

3.3 Die Gesellschaft kann Darlehen in jeglicher Form aufnehmen, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes.

3.4 Sie kann ferner Garantien gewähren und ihr Vermögen insgesamt oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten über ihr gesamtes Vermögen oder über Teile davon schaffen, um ihre eigenen Verpflichtungen und Verbindlichkeiten und/oder die Verpflichtungen und Verbindlichkeiten einer anderen Gesellschaft zu besichern, und dies ganz allgemein zu ihren Gunsten und/oder zu Gunsten einer anderen Gesellschaft oder Person.

3.5 Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jedweder Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche Vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

### Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die gesetzliche Untersagung, die Geschäftsunfähigkeit, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs eines oder mehrerer Gesellschafter oder durch ein anderes, vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

## II. Kapital - Gesellschaftsanteile

### Art. 5. Kapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) festgelegt, eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.

5.2 Durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, kann das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ein- oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

### Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anspruch auf einen Anteil am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft, der in direktem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile steht.

6.2 Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Gesellschaftsanteil nur ein einziger Eigentümer anerkannt wird. Die Miteigentümer von ungeteilten Anteilen müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

6.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar und im Fall eines Einzelgesellschafters an Dritte frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern ist die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter nur mit der in der Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung der Gesellschafter möglich, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie gemäß den Bestimmungen des Artikels 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt worden ist oder von ihr angenommen worden ist.

Für alle weiteren Fragen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

6.4 Ein Gesellschafterregister wird am Gesellschaftssitz gemäß den Bestimmungen des Gesetzes geführt, wo es von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

### **III. Verwaltung - Vertretung**

#### **Art. 7. Geschäftsführung.**

7.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet. Diese müssen nicht zwingend Gesellschafter sein und werden durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, in welchem die Dauer ihres Mandates festgelegt wird. Im Fall der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung.

7.2 Die Mitglieder der Geschäftsführung können in zwei Kategorien unterteilt werden, welche „Geschäftsführer der Kategorie A“ beziehungsweise „Geschäftsführer der Kategorie B“ genannt werden.

7.3 Die Geschäftsführer sind ad nutum abberufbar.

#### **Art. 8. Befugnisse der Geschäftsführung.**

8.1 Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, der/die mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet ist, um alle mit dem Gesellschaftszweck zu vereinbarenden Handlungen und Geschäfte vorzunehmen und zu genehmigen.

8.2 Jeder Geschäftsführer kann beschränkte Sondervollmachten für besondere Aufgaben an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, der/die kein(e) Gesellschafter zu sein braucht/brauchen.

#### **Art. 9. Verfahren.**

9.1 Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern sowie auf Einberufung eines der Geschäftsführer an dem in der Einberufung angegebenen Versammlungsort.

9.2 Jeder Geschäftsführer erhält für jede Versammlung der Geschäftsführung mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine schriftliche Mitteilung, außer im Falle einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall wird die Art dieser Dringlichkeit (und ihre Gründe) im Einberufungsschreiben der Versammlung der Geschäftsführung kurz angegeben.

9.3 Die Versammlung kann ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer der Gesellschaft bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Versammlung und ihre Tagesordnung informiert worden sind. Auf die Einberufung kann auch verzichtet werden, wenn das schriftliche Einverständnis jedes Geschäftsführers der Gesellschaft entweder in Urschrift oder als Telegramm, Fax, Telex oder E-Mail vorliegt.

9.4 Jeder Geschäftsführer kann sich durch schriftliche Ernennung eines anderen Geschäftsführers zu seinem Vertreter bei den Versammlungen der Geschäftsführung vertreten lassen.

9.5 Die Geschäftsführung kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, wenn mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden rechtsgültig mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, diese Beschlüsse von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gebilligt worden sind. Die Protokolle der Versammlungen der Geschäftsführung werden von allen bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

9.6 Jeder Geschäftsführer kann an der Versammlung der Geschäftsführung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, bei denen sämtliche Versammlungsteilnehmer sich hören und miteinander sprechen können. Die Teilnahme an der Versammlung durch eines dieser Mittel gilt als der persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleichwertig.

9.7 Die von allen Geschäftsführern unterzeichneten Umlaufbeschlüsse gelten als rechtsgültig gefasst, als wären sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung der Geschäftsführung gefasst worden. Die Unterschriften der Geschäftsführer können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

#### **Art. 10. Vertretung.**

10.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle durch die alleinige Unterschrift des Einzelgeschäftsführers bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.

10.2 Falls zwei Kategorien von Geschäftsführern erstellt wurden (Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft zwingend durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

10.3 Die Gesellschaft wird auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) verpflichtet, der/denen eine solche Zeichnungsbefugnis rechtsgültig gemäß Artikel 8.2 der Satzung erteilt wurde.

**Art. 11. Haftung der Geschäftsführer.** Die Geschäftsführer übernehmen auf der Grundlage ihres Amtes keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, soweit diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes eingegangen wurden.

### **IV. Gesellschafterversammlung**

#### **Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.**

12.1 Der Einzelgesellschafter übt sämtliche der Gesellschafterversammlung vom Gesetz verliehenen Befugnisse aus.

12.2 Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile.

12.3 Jeder Gesellschafter kann sich bei den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft vertreten lassen, indem er eine andere Person schriftlich entweder per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail zum Vertreter ernennt.

#### **Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.**

13.1 Falls die Zahl der Gesellschafter nicht über fünfundzwanzig liegt, können die Beschlüsse der Gesellschafter per Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Wortlaut jedem Gesellschafter schriftlich entweder in Urschrift oder als Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail gesandt wird. Die Gesellschafter üben ihr Stimmrecht durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses aus. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

13.2 Gemeinschaftliche Beschlüsse werden nur dann rechtsgültig gefasst, wenn sie von einer Anzahl von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

13.3 Beschlüsse über die Änderung der Satzung oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen allerdings der mehrheitlichen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten.

### **V. Jahresabschluss - Verwendung der Gewinne**

#### **Art. 14. Geschäftsjahr.**

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

14.2 Der Abschluss der Gesellschaft ist in jedem Jahr zum Ende des Geschäftsjahres zu erstellen, und der Geschäftsführer bzw. bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung stellt eine Bestandsliste mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

14.3 Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 15. Verwendung der Gewinne.** Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Bruttogewinn der Gesellschaft wird der Nettogewinn durch Abzug der Gemeinkosten, Amortisierungen und Ausgaben ermittelt. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Jahresnettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

### **VI. Auflösung - Liquidation**

#### **Art. 16. Auflösung - Liquidation.**

16.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter zu sein braucht/brauchen und durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, in welchem auch die Befugnisse und die Vergütung festgelegt werden. Soweit in dem Beschluss des/der Geschäftsführer(s) oder kraft des Gesetzes nichts Gegenteiliges vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitestgehenden Befugnissen für die Flüssigmachung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ausgestattet.

16.2 Der nach der Flüssigmachung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird an den Einzelgesellschafter bzw. bei mehreren Gesellschaftern an die Gesellschafter im Verhältnis zu den von jedem Gesellschafter an der Gesellschaft gehaltenen Anteile ausgezahlt.

## VII. Allgemeine Bestimmung

**Art. 17. Anwendbares Recht.** Hinsichtlich sämtlicher Angelegenheiten, für die in der vorliegenden Satzung keine besondere Regelung enthalten ist, wird auf das Gesetz verwiesen.

### Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2009.

### Zeichnung - Einzahlung

GLOBOGATE A.G., wie oben dargelegt vertreten, erklärt hiermit, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft gezeichnet zu haben, und die einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile per Barzahlung vollständig eingezahlt zu haben, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde und was dieser hiermit ausdrücklich anerkennt.

### Kosten

Die erschienene Person hat den Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, auf ungefähr EUR 1.500,- geschätzt.

### Beschlüsse der Gesellschafter

Die Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, haben sogleich die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die folgenden Personen werden für einen unbefristeten Zeitraum zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:
  - Herr Thomas GEHRIG, geboren am 7. Oktober 1965 in Eschenbach (CH), mit beruflicher Adresse in Stadelhoferplatz, Gottfried Keller-Strasse 5, CH-8001 Zürich;
  - Herr Urs RINDLIBACHER, geboren am 10. Juli 1976 in Lützelflüh (CH), mit beruflicher Adresse in Stadelhoferplatz, Gottfried Keller-Strasse 5, CH-8001 Zürich;
2. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-2086 Luxemburg, 412F, route d'Esch festgesetzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am anfangs genannten Datum erstellt.

Die Urkunde wurde der erschienenen Person verlesen und erläutert, worauf die erschienene Person sie zusammen mit dem Notar unterzeichnet hat.

Gezeichnet: C. KOSSMANN - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2009. Relation: LAC/2009/183165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE ABLICHTUNG, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den dritten Juni zweitausendneun.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009079431/242/214.

(090094579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

### **GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 475.525,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.388.

In the year two thousand nine, on the eighth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BRP-GL LIMITED, a company with registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

in its capacity as the former sole shareholder of GRP S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.388 (the Company). The Company was incorporated on 2 July 2003 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Official Gazette), N° 802 dated 31 July 2003 and its articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on 31 July 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Official Gazette), N° 2494 dated 11 October 2008.

The appearing party, hereafter referred to as the Former Sole Shareholder, is represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which is annexed to the extraordinary general meeting of the former sole shareholder of the Company, in the form of a notarial deed signed in front of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 15 December 2006, registered with the registration authorities in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg) on 22 December 2006 (Vol. 440, Fol. 41, Case 5) (the Deed).

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Former Sole Shareholder acknowledges that because of an incorrect accounting treatment the Deed contained a material error insofar as the amount of the payment for the Class A shares of the Company had been indicated in an amount of EUR 44,195,516 (forty-four million one hundred ninety-five thousand five hundred sixteen euros). This amount did not reflect the fact that the repurchase price to be paid to the shareholders of the Company under the redemption of the Class A shares should have comprised the additional amount of EUR 1,085,526 (one million eighty-five thousand five hundred twenty-six euros), which is part of the purchase price received by Estienne d'Orves S.à r.l. from the sale of its property and the return of which was ultimately tracked by the Class A Shares, deposited on an escrow account in order to guarantee the fulfilment of certain obligations in respect to the investment tracked by the Class A shares (the Escrow Amount). The total repurchase price must therefore amount to EUR 47,481,042 (fourty-seven million four hundred eighty-one thousand forty-two euros) and the board of managers of the Company must be entitled to distribute to the Former Sole Shareholder the funds payable upon the release of the Escrow Amount as part of the repurchase of the Class A Shares.

II. The Former Sole Shareholder therefore declares its intention to rectify that error contained in the Deed as referred to above under item I. Consequently, the second resolution of the Deed must be worded as follows:

*"Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 62,500 (sixty-two thousand five hundred euro) to EUR 50,000 (fifty thousand euro) by way of cancellation of all the 500 (five hundred) Class A shares of the Company currently held by the Sole Shareholder, with a payment in cash to the Sole Shareholder in an aggregate amount of EUR 47,481,042 (fourty-seven million four hundred eighty-one thousand forty-two euros) (the Repayment Amount).

The Sole Shareholder notes that an amount of EUR 1,085,526 (one million eighty-five thousand five hundred twenty-six euros) is still deposited on an escrow account in order to guarantee the fulfilment of certain obligations in respect of the investment tracked by the Class A shares (the Escrow Amount) and that the Escrow Amount is part of the Repurchase Amount.

The Sole Shareholder therefore resolves that EUR 44,195,516 (forty-four million one hundred ninety-five thousand five hundred sixteen euros) of the Repayment Amount shall be distributed by way of an immediate payment in cash to the Sole Shareholder, whereas the remaining balance in an amount of EUR 1,085,526 (one million eighty-five thousand five hundred twenty-six euros) shall be distributed to the Sole Shareholder by the board of managers of the Company upon the release of the Escrow Amount.

The Sole Shareholder resolves to record that the share holding in the Company is further to the above share capital reduction as follows:

BRP-GL LIMITED, prenamed: . . . . .	500 Class B shares
	500 Class C shares
	500 Class D shares
	500 Class E shares
Total: . . . . .	<u>2,000 shares"</u>

*Costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present rectifying deed is estimated to be approximately EUR 900.- (nine hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le huit mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BRP-GL LIMITED, une société avec siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

en sa qualité d'ancien associé unique de GRP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 15, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.388 (la Société). La Société a été constituée le 2 juillet 2003 par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 802 du 31 juillet 2003 et ses statuts (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 31 juillet 2008 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2494 du 11 octobre 2008.

La partie comparante susmentionnée, ci-après désignée comme l'Ancien Associé Unique, est représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui est jointe à l'assemblée générale extraordinaire de l'ancien associé unique de la Société, acte notarié signé par devant le notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 2006, enregistrée auprès de l'Enregistrement de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) le 22 décembre 2006 (Vol. 440, Fol. 41, Case 5) (l'Acte).

La partie comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Ancien Associé Unique constate qu'à cause d'un traitement comptable incorrect l'Acte comportait une erreur matérielle, en ce que le montant du paiement pour les parts sociales de catégorie A a été indiqué à hauteur de EUR 44.195.516 (quarante-quatre millions cent quatre-vingt quinze mille cinq cent seize euros). Ce montant ne reflète pas le fait que le prix de rachat, à payer aux associés de la Société à l'occasion du rachat des parts sociales de catégorie A, aurait dû comprendre un montant supplémentaire d'EUR 1.085.526 (un million quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-six euros) issu du prix d'achat reçu par Estienne d'Orves S.à r.l. lors de la vente de sa propriété et ultérieurement du revenu réalisé en rapport avec les parts sociales de catégorie A, montant qui a été déposé sur un compte fiduciaire afin de garantir l'accomplissement de certaines obligations par rapport à l'investissement immobilier lié aux parts sociales de catégorie A (le Montant de Dépôt). Le prix de rachat total doit alors s'élever à un montant de EUR 47.481.042 (quarante-sept millions quatre cent quatre-vingt-et-un mille quarante-deux euros) et le conseil des gérants de la Société doit être habilité à distribuer à l'Ancien Associé Unique de la Société la somme payable suite à la libération du Montant de Dépôt comme partie intégrante du rachat des parts sociales de catégorie A.

II. L'Ancien Associé Unique déclare dès lors son intention de rectifier ladite erreur matérielle dans l'Acte comme indiquée sous point I. et qu'en conséquence, la deuxième résolution de l'Acte doit se lire comme suit:

*"Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de réduire et réduit par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 62.500 (soixante-deux mille cinq cent euros) à un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros), par voie d'annulation de toutes les 500 (cinq cents) parts sociales de classe A de la Société actuellement détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en espèce à l'Associé Unique d'un montant global de EUR 47.481.042 (quarante-sept millions quatre cent quatre-vingt-et-un mille quarante-deux euros) (le Montant de Rachat).

L'Associé Unique note qu'un montant de EUR 1.085.526 (un million quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-six euros) est toujours déposé sur un compte de garantie afin de garantir l'accomplissement de certaines obligations par rapport à l'investissement suivi par les part sociales de catégorie A (le Montant de Dépôt) et que le Montant de Dépôt fait partie du Montant de Rachat.

L'Assemblée décide en conséquence qu'un montant de EUR 44.195.516 (quarante-quatre millions cent quatre-vingt quinze mille cinq cent seize euros) sera immédiatement distribué à l'Associé Unique par voie de paiement en espèces, tandis que la différence s'élevant à un montant de EUR 1.085.526 (un million quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-six euros) sera distribuée par le conseil de gérance de la Société au moment de la libération du Montant de Dépôt.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionariat dans la Société est, suite à la réduction de capital ci-dessus, le suivant:

BRP-GL LIMITED, susmentionné: .....	500 parts sociales de classe B
	500 parts sociales de classe C
	500 parts sociales de classe D
	500 parts sociales de classe E
Total: .....	2.000 parts sociales"

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte rectificatif est estimé approximativement à EUR 900.- (neuf cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2009. Relation: LAC/2009/18576. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009079419/242/142.

(090094576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

---

**Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009079276/10.

(090094143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Daria Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079275/10.

(090094100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Pelican Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 112.924.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of June.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of Pelican Media S.A., a société anonyme governed by the law of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 112.924, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated 12 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 583 of 21 March 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed Me Martine Schaeffer, public notary residing in Luxembourg, dated 13 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2000 of 15 September 2007.

The meeting begins at 4.00 p.m., with Mrs Anita DOS SANTOS ANTUNES, employee, residing professionally in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting, Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, M<sup>e</sup> Nadia ADJEROUN, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of two millions one hundred seventeen thousand three hundred ninety three euro and seventy six cent (EUR 2,117,393.76) up to four million sixty seven thousand seven hundred eighteen euro and twenty nine cents (EUR 4,067,718.29) by a contribution in kind evaluated to one million nine hundred fifty thousand three hundred twenty four euro and fifty three cents (EUR 1,950,324.53), and issue of two thousand two hundred and ninety seven (2,297) shares without par value;



2. Authorization to the Board of Directors to increase the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of four million sixty seven thousand seven hundred eighteen euro and twenty nine cents (EUR 4,067,718.29) up to six million eighteen thousand and forty two euro and eighty two cents (EUR 6,018,042.82) by a contribution in kind of a loan granted by Sat-Media-Invest AG dated November 19, 2008 and evaluated to one million nine hundred fifty thousand three hundred twenty four euro and fifty three cents (EUR 1,950,324.53), and issue of four thousand five hundred and twenty six (4,526) shares without par value as of August 2009 and upon the final installment of the loan having been paid;

3. Acknowledgment of the independent auditor's report on the valuation of the contribution in kind;

4. Amendment of the Articles of Incorporation of the Company in order to provide for an authorized share capital of an amount of fifty million euro (EUR 50,000,000.-), in accordance with article 32(1) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and suppression of the preferential subscription right;

5. Subsequent amendment of Article 6.1 of the Articles of Incorporation;

6. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the bureau, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

That the entire share capital being present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

III. That the meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

IV. Then the General Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolves to increase the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of two million one hundred seventeen thousand three hundred ninety three euro and seventy six cents (EUR 2,117,393.76) up to four million sixty seven thousand seven hundred eighteen euro and twenty nine cents (EUR 4,067,718.29) by a contribution in kind consisting in a loan entered into by and between the Company, as borrower, and Sat-Media-Invest AG, as lender of a total amount of one million nine hundred fifty thousand three hundred twenty four euro and fifty three cents (EUR 1,950,324.53), through the issue of two thousand two hundred and ninety seven (2,297) shares without par value, subscribed by Sat-Media-Invest AG each, to be subscribed with a share premium of five hundred euro eighty-five cents (EUR 541,85) per share.

The General Meeting further declares, in accordance with the provisions of articles 26-1 and 32-1(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, that a report has been issued by Alter Audit Sàrl, on June 18<sup>th</sup>, 2009, and signed by Mr Bruno ABBATE, independent auditor, where the contribution in kind is described and evaluated.

The said report contains the following conclusions:

"Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 2'297 actions à créer sans désignation de la valeur nominale et d'une prime d'émission d'EUR 1,244,629.45.

Nous n'avons pas de réserves à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance."

The said report, after having been initialed "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary will remain attached to the present deed.

*Second resolution*

The General Meeting resolves to authorize the Board of Directors to proceed with the increase of the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of four million sixty seven thousand seven hundred eighteen euro and twenty nine cents (EUR 4,067,718.29) up to six million eighteen thousand and forty two euro and eighty two cents (EUR 6,018,042.82) by a contribution in kind consisting in a loan entered into by and between the Company, as borrower, and Sat-Media-Invest AG on November 19, 2008, as lender of a total amount of one million nine hundred fifty thousand three hundred twenty four euro and fifty three cents evaluated to one million nine hundred fifty thousand three hundred twenty four euro and fifty three cents (EUR 1,950,324.53), through the issue of four thousand five hundred and twenty six (4,526) shares without par value, subscribed by Sat-Media AG as of August 2009.

The Board of Directors will be authorized to increase the share capital only upon the final installment of the loan having been paid and due evidence thereof having been provided.

#### Third resolution

The General Meeting resolves, on request based on the special report established by the board of Directors, to amend the Articles of Incorporation in order to provide for an authorised share capital of an amount of fifty million euro (EUR 50,000,000.-), in accordance with article 32(1) and (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and to suppress the preferential subscription right.

#### Fourth resolution

The General Meeting resolves that subsequent to the previous resolutions, Article 6.1 of the Articles of Incorporation of the Company will be amended in order to read as follows:

" **Art. 6.1.** The subscribed capital of the Company is set at four million sixty seven thousand seven hundred eighteen euro and twenty nine cents (EUR 4,067,718.29), divided into nine thousand one hundred and eighty nine (9,189) Shares without par value.

The authorized capital, including the issued share capital, is set at fifty million euro (EUR 50,000,000). During the period of five (5) years, from the date of the publication of the authorization granted to the Board of Directors to issue such shares, the Board of Directors is hereby authorized to issue shares, convertible notes and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital."

There being no further business to be transacted, the meeting is closed at 4.30 p.m..

#### Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,800.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de Pelican Media S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit luxembourgeois, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 112.924, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 12 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 583 du 21 Mars 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2000 du 15 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures, et nomme Madame Anita DOS SANTOS ANTUNES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg comme Président.

Le Président nomme Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutatrice M<sup>e</sup> Nadia ADJEROUN, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire soussigné d'arrêter les déclarations suivantes:

I. Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-treize euros et soixante-seize cents (EUR 2.117.393,76) à quatre millions soixante-sept mille sept cent dix-huit euros vingt-neuf cents (EUR 4.067.718,29) par un apport en nature évalué à un million neuf cent cinquante mille trois-cent vingt-quatre euros cinquante-trois cents (EUR 1.950.324,53), par l'émission de deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (2,297) actions nouvelles, sans valeur nominale;

2. Autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social de la société afin de le porter de son montant actuel de quatre millions soixante-sept mille sept cent dix-huit euros vingt-neuf cents (EUR 4.067.718,29) à six millions dix-huit mille quarante-deux euros quatre-vingt deux cents (EUR 6.018.042,82) par un apport en nature consistant en un

prêt accordé par Sat-Media-Invest AG daté du 19 Novembre 2008 et évalué à un million neuf cent cinquante mille trois-cent vingt-quatre euros cinquante-trois cents (EUR 1.950.324,53) par l'émission de quatre mille cinq cent vingt-six (4.526) actions sans valeur nominale en août 2009 et sous réserve de paiement total du prêt;

3. Rapport du réviseur sur l'évaluation de l'apport en nature;

4. Modification des statuts de la Société afin de permettre un capital autorisé d'un montant de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), en vertu de l'article 32(1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et suppression du droit préférentiel de souscription;

5. Modification de l'Article 6.1 des statuts;

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence; que cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, leurs mandataires et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Que le capital social de la Société est entièrement présent ou représenté à l'assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée, et renoncent aux formalités de convocation.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence que l'entièreté du capital social est représentée à la présente assemblée, qui peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

IV.- Qu'ainsi l'Assemblée Générale, après délibération, prend en conséquence à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-treize euros et soixante-seize cents (EUR 2.117.393,76) à quatre millions soixante-sept mille sept cent dix-huit euros vingt-neuf cents (EUR 4.067.718,29) par un apport en nature consistant en un prêt entre la Société, en tant qu'emprunteur, et Sat-Media-Invest AG, en tant que prêteur, d'un montant total d'un million neuf cent cinquante mille trois-cent vingt-quatre euros cinquante-trois cents (EUR 1.950.324,53), par l'émission de deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (2.297) actions nouvelles, sans valeur nominale, souscrites par Sat-Media-Invest AG.

L'Assemblée Générale déclare, en vertu des dispositions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autres, qu'un rapport a été émis par Alter Audit Srl le 18 juin 2009, et signé par Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises, dans lequel l'apport en nature est décrit et évalué.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 2'297 actions à créer sans désignation de la valeur nominale et d'une prime d'émission d'EUR 1.244.629,45.

Nous n'avons pas de réserves à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance."

Ledit rapport, après avoir été paraphé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de quatre millions soixante-sept mille sept-cent dix-huit euros vingt-neuf cents (EUR 4.067.718,29) à six millions dix-huit mille quarante-deux euros quatre-vingt deux cents (EUR 6.018.042,82) par un apport en nature consistant en un prêt accordé par Sat-Media-Invest AG daté du 19 Novembre 2008 et d'un montant total de un million neuf cent cinquante mille trois-cent vingt-quatre euros cinquante-trois cents (EUR 1.950.324,53) évalué à un million neuf cent cinquante mille trois-cent vingt-quatre euros cinquante-trois cents (EUR 1.950.324,53) par l'émission de quatre mille cinq cent vingt-six (4.526) actions sans valeur nominale, souscrites par Sat-Media-Invest AG avec un prime d'émission de cinq cent quarante et un euro quatre-vingt-cinq cents (EUR 541,85) par action

Le Conseil d'Administration ne sera autorisé à augmenter le capital que si le prêt a été intégralement versé et sur preuve du dernier paiement.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée Générale décide, sur base du rapport spécial émanant du établi par le Conseil d'Administration, de modifier les statuts afin de prévoir un capital autorisé d'un montant de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), conformément à l'article 32(1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et de supprimer le droit préférentiel de souscription;

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide que conformément aux précédentes résolutions, l'Article 6.1 des statuts de la Société seront modifiés afin de prendre la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions soixante-sept mille sept cent dix-huit euros vingt-neuf cents (EUR 4.067.718,29) représenté par neuf mille cent quatre-vingt-neuf (9.189) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé, comprenant le capital souscrit, est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-). Pendant une période cinq (5) années à compter de la date de la publication de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration d'émettre de telles actions, le Conseil d'Administration sera autorisé à émettre des actions, des obligations convertible et d'accorder des options d'acquisition d'actions, à toute personne et selon les termes qu'il considérera idoines, et particulièrement de procéder à l'émission de telles actions sans réserver le droit aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions nouvellement émises.

Le capital social et le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par décision des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer à tout administrateur ou employé dûment autorisé de la Société ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été clôturée à 16.30 heures.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 2.800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DOS SANTOS, M. MAYER, N. ADJEROUN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2009. Relation: LAC/2009/24516. Reçu 75 €. (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009080638/206/222.

(090096108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Argos Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5880 Hesperange, 29, Ceinture um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 143.462.

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée extraordinaire des associés de la Société de droit étranger du 19 décembre 2008, que Monsieur Peter Goedvolk, né le 9 février 1957 à Rotterdam, avec adresse privée à 61, Rijdsdijk, 3161HM Rhon (Pays-Bas) a été nommé gérant de la Société de droit étranger pour une durée indéterminée, avec effet au 19 décembre 2008.

Par ailleurs, il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société de droit étranger du 29 janvier 2009, que:

- Monsieur Henry den Toom, né le 16 mai 1963 à Schiedam, avec adresse privée à 63, Eksterveldlaan, B-2820 Bonheiden, a été nommé gérant de la Société de droit étranger pour une durée indéterminée avec effet au 29 janvier 2009; et

- Monsieur Jeroen van den Brink a été révoqué avec effet au 29 janvier 2009 en tant que gérant de la Société de droit étranger.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009079349/21.

(090093384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Praterstrasse Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.725.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, den neunten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch.

ist erschienen:

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

hier vertreten durch Herrn François LANNERS, wohnhaft in Mersch,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 4. Juni 2009 in Luxemburg.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene, die in der erwähnten Eigenschaft handelt, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer „société à responsabilité limitée“ (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) wie folgt zu beurkunden.

**I. Name - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer**

**Art. 1. Name.** Es wird eine „société à responsabilité limitée“ mit dem Namen „PRATERSTRASSE IMMOBILIEN GmbH“ (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

**Art. 2. Gesellschaftssitz.**

2.1 Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Er kann durch Beschluss des Einzelgesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Filialen, Tochtergesellschaften oder sonstige Niederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung eingerichtet werden. Falls der Einzelgeschäftsführer oder die Geschäftsführung der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

**Art. 3. Gesellschaftszweck.**

3.1 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

3.2 Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich ferner auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

3.3 Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

3.4 Die Gesellschaft kann Darlehen in jeglicher Form aufnehmen, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes.

3.5 Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Anteile, Anleihen und andere Schuldtitel und/oder Schuldverschreibungen emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich, aber nicht ausschließlich, der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wert- oder Schuldpapieren, an ihre Tochtergesellschaften, an mit ihr verbundene Gesellschaften und/oder an jede andere Gesellschaft ausleihen, ohne jedoch zu irgendeinem Zeitpunkt eine Kreditfähigkeit oder ein Bankgewerbe beruflich auszuüben.

3.6 Sie kann ferner Garantien gewähren und ihr Vermögen insgesamt oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten über ihr gesamtes Vermögen oder über Teile davon schaffen, um ihre eigenen Verpflichtungen und Verbindlichkeiten und/oder die Verpflichtungen und Verbindlichkeiten einer anderen Gesellschaft zu besichern, und dies ganz allgemein zu ihren Gunsten und/oder zu Gunsten einer anderen Gesellschaft oder Person.

3.7 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

3.8 Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jedweder Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche Vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

#### **Art. 4. Dauer.**

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die gesetzliche Untersagung, die Geschäftsunfähigkeit, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs eines oder mehrerer Gesellschafter oder durch ein anderes, vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

## **II. Kapital - Gesellschaftsanteile**

#### **Art. 5. Kapital.**

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) festgelegt, eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.

5.2 Durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, kann das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ein- oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

#### **Art. 6. Gesellschaftsanteile.**

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anspruch auf einen Anteil am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft, der in direktem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile steht.

6.2 Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Gesellschaftsanteil nur ein einziger Eigentümer anerkannt wird. Die Miteigentümer von ungeteilten Anteilen müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

6.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar und im Fall eines Einzelgesellschafters an Dritte frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern ist die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter nur mit der in der Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung der Gesellschafter möglich, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie gemäß den Bestimmungen des Artikels 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt worden ist oder von ihr angenommen worden ist.

Für alle weiteren Fragen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

6.4 Ein Gesellschafterregister wird am Gesellschaftssitz gemäß den Bestimmungen des Gesetzes geführt, wo es von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

## **III. Verwaltung - Vertretung**

#### **Art. 7. Geschäftsführung.**

7.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet. Diese müssen nicht zwingend Gesellschafter sein und werden durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, in welchem die Dauer ihres Mandates festgelegt wird. Im Fall der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung.

7.2 Die Mitglieder der Geschäftsführung können in zwei Kategorien unterteilt werden, welche „Geschäftsführer der Kategorie A“ beziehungsweise „Geschäftsführer der Kategorie B“ genannt werden.

7.3 Die Geschäftsführer sind ad nutum abberufbar.

#### **Art. 8. Befugnisse der Geschäftsführung.**

8.1 Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, der/die mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet ist, um alle mit dem Gesellschaftszweck zu vereinbarenden Handlungen und Geschäfte vorzunehmen und zu genehmigen.

8.2 Jeder Geschäftsführer kann beschränkte Sondervollmachten für besondere Aufgaben an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, der/die kein(e) Gesellschafter zu sein braucht/brauchen.

#### **Art. 9. Verfahren.**

9.1 Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern sowie auf Einberufung eines der Geschäftsführer an dem in der Einberufung angegebenen Versammlungsort.

9.2 Jeder Geschäftsführer erhält für jede Versammlung der Geschäftsführung mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine mündliche oder schriftliche Mitteilung, außer im Falle einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall wird die Art dieser Dringlichkeit (und ihre Gründe) in der Einberufung der Versammlung der Geschäftsführung kurz angegeben.

9.3 Die Versammlung kann ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer der Gesellschaft bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Versammlung und ihre Tagesordnung informiert worden sind. Auf die Einberufung kann auch verzichtet werden, wenn das schriftliche Einverständnis jedes Geschäftsführers der Gesellschaft entweder in Urschrift oder als Telegramm, Fax, Telex oder E-Mail vorliegt.

9.4 Jeder Geschäftsführer kann sich durch schriftliche Ernennung eines anderen Geschäftsführers zu seinem Vertreter bei den Versammlungen der Geschäftsführung vertreten lassen.

9.5 Die Geschäftsführung kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, wenn mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden rechtsgültig mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, diese Beschlüsse von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gebilligt worden sind. Die Protokolle der Versammlungen der Geschäftsführung werden von allen bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

9.6 Jeder Geschäftsführer kann an der Versammlung der Geschäftsführung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, bei denen sämtliche Versammlungsteilnehmer sich hören und miteinander sprechen können. Die Teilnahme an der Versammlung durch eines dieser Mittel gilt als der persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleichwertig.

9.7 Die von allen Geschäftsführern unterzeichneten Umlaufbeschlüsse gelten als rechtsgültig gefasst, als wären sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung der Geschäftsführung gefasst worden. Die Unterschriften der Geschäftsführer können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

#### **Art. 10. Vertretung.**

10.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle durch die alleinige Unterschrift des Einzelgeschäftsführers bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.

10.2 Falls zwei Kategorien von Geschäftsführern erstellt wurden (Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft zwingend durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

10.3 Die Gesellschaft wird auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) verpflichtet, der/denen eine solche Zeichnungsbefugnis rechtsgültig gemäß Artikel 8.2 der Satzung erteilt wurde.

**Art. 11. Haftung der Geschäftsführer.** Die Geschäftsführer übernehmen auf der Grundlage ihres Amtes keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, soweit diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes eingegangen wurden.

### **IV. Gesellschafterversammlung**

#### **Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.**

12.1 Der Einzelgesellschafter übt sämtliche der Gesellschafterversammlung vom Gesetz verliehenen Befugnisse aus.

12.2 Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile.

12.3 Jeder Gesellschafter kann sich bei den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft vertreten lassen, indem er eine andere Person schriftlich entweder per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail zum Vertreter ernennt.

#### **Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.**

13.1 Falls die Zahl der Gesellschafter nicht über fünfundzwanzig liegt, können die Beschlüsse der Gesellschafter per Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Wortlaut jedem Gesellschafter schriftlich entweder in Urschrift oder als Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail gesandt wird. Die Gesellschafter üben ihr Stimmrecht durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses aus. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

13.2 Gemeinschaftliche Beschlüsse werden nur dann rechtsgültig gefasst, wenn sie von einer Anzahl von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

13.3 Beschlüsse über die Änderung der Satzung oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen allerdings der mehrheitlichen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten.

## V. Jahresabschluss - Verwendung der Gewinne

### Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

14.2 Der Abschluss der Gesellschaft ist in jedem Jahr zum Ende des Geschäftsjahres zu erstellen, und der Geschäftsführer bzw. bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung stellt eine Bestandsliste mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

14.3 Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 15. Verwendung der Gewinne.** Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Bruttogewinn der Gesellschaft wird der Nettogewinn durch Abzug der Gemeinkosten, Amortisierungen und Ausgaben ermittelt. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Jahresnettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

## VI. Auflösung - Liquidation

### Art. 16. Auflösung - Liquidation.

16.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter zu sein braucht/brauchen und durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, in welchem auch die Befugnisse und die Vergütung festgelegt werden. Soweit in dem Beschluss des/der Geschäftsführer(s) oder kraft des Gesetzes nichts Gegenteiliges vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitestgehenden Befugnissen für die Flüssigmachung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ausgestattet.

16.2 Der nach der Flüssigmachung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird an den Einzelgesellschaftler bzw. bei mehreren Gesellschaftern an die Gesellschafter im Verhältnis zu den von jedem Gesellschafter an der Gesellschaft gehaltenen Anteile ausgezahlt.

## VII. Allgemeine Bestimmung

**Art. 17. Anwendbares Recht.** Hinsichtlich sämtlicher Angelegenheiten, für die in der vorliegenden Satzung keine besondere Regelung enthalten ist, wird auf das Gesetz verwiesen.

### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2009.

### *Zeichnung - Einzahlung*

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., wie oben dargelegt vertreten, erklärt hiermit, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft gezeichnet zu haben, und die einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile per Barzahlung vollständig eingezahlt zu haben, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde und was dieser hiermit ausdrücklich anerkennt.

### *Kosten*

Die erschienene Person hat den Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) geschätzt.

### *Beschluss des Einzelgesellschafters*

Der Einzelgesellschaftler, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat sogleich die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die folgenden Personen werden für einen unbefristeten Zeitraum zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:

- Mag. Andreas ROSENBERGER, geboren am 24. Februar 1970 in Amstetten (A), wohnhaft in Alseggerstrasse 1, A-1180 Wien;

- Dipl.-Ing. Herwig TEUFELSDORFER, geboren am 17. März 1969 in Salzburg (A), wohnhaft in Erocagasse 27/2, A-1190 Wien;

2. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-2086 Luxemburg, 412F, route d'Esch festgesetzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. LANNERS, M. LECUIT.



Enregistré à Mersch, le 11 juin 2009. Relation: MER/2009/1036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (gezeichnet): A. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mersch, den 16. Juni 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009078629/243/224.

(090093993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Donaldson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Donaldson Company Inc. (Luxembourg) SCS).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.029.

In the year two thousand and nine, on the twenty ninth day of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Donaldson Company Inc. (Luxembourg) SCS", a "société en commandite simple" (limited partnership), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by a deed on January 24, 2000, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 335, page 16058, on May 9, 2000, registered with the Luxembourg Trade Register Section B under number 74029.

The meeting is presided by Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of partnership interests held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 3,471,549 (three million four hundred and seventy-one thousand five hundred and forty-nine) partnership interests, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1) Change of the legal form of the company, in order to transform it from a limited partnership "société en commandite simple" - SCS into a private limited liability Company "société à responsabilité limitée" - S.à r.l.

2) Change of the name of the company into "Donaldson Luxembourg S.à r.l."

3) Discharge to the General Partner.

4) Appointment of the managers

5) Share capital of the S.à r.l.

6) Full restatement of the articles of association in order to adapt them to the new form of the company without change of its essential characteristics and to reflect the resolutions to be taken about eventual particular clauses.

7) Miscellaneous

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting resolved to change the legal form of the company, in order to transform it from a limited partnership ("société en commandite simple" - SCS) into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) and to restate completely the articles of association in order to adapt them to the new form of the company, without amendment to its essential elements, like its purposes.

*Second resolution:*

The meeting resolved to change the name of the company into "Donaldson Luxembourg S.à r.l."

*Third resolution:*

The meeting resolves to give full discharge to the General Partner of the SCS until today for the accomplishment of his mandate.

*Fourth resolution:*

The meeting appoints as Managers for an undetermined period:

- Mr Tod Carpenter, with professional address at Interleuvenlaan 1, 3001 Leuven, Belgium,
- Mr Arthur De Bondt, with professional address at Interleuvenlaan 1, 3001 Leuven, Belgium,

*Fifth resolution:*

The meeting resolved to keep the same amount for the share capital of the Company and the 3,471,549 (three million four hundred seventy-one thousand five hundred forty-nine) partnership interests are replaced by 3,471,549 (three million four hundred seventy-one thousand five hundred forty-nine) shares of the S.à r.l. and allotted in the same way as previously:

Shareholders	S.C.S partnership interest	S.à r.l. shares
1.- Donaldson Company Inc. . . . .	3,124,394	3,124,394 shares
2.- ASHC INC. . . . .	347,155	347,155 shares
Total: . . . . .	3,471,549 shares	3,471,549 shares

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the exchange of shares.

*Sixth resolution:*

The Meeting resolved to restate the articles of association in order to adapt them to the new form of the company without change of its essential characteristics and to reflect the resolutions to be taken about eventual particular clauses.

## BYLAWS

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Donaldson Luxembourg S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; the Company may issue fixed or variable interest or equity linked securities or any other form of financial instruments; the Company may grant to enterprises in which the Company has an interest, or to enterprises which belong to the same group of enterprises as the Company, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration

of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 173,577,450 (one hundred seventy-three million five hundred seventy-seven thousand four hundred fifty euros), represented by 3,471,549 (three million four hundred seventy-one thousand five hundred forty-nine) shares of EUR 50 (fifty Euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all the managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or teletypes, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or teletypes.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on July 1<sup>st</sup> and closes on June 30<sup>th</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 30 of June, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The Shareholders may decide to pay an interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article one shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, vingt-neuf mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite simple "Donaldson Company Inc. (Luxembourg) SCS", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 24 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 335, page 16058, le 9 Mai 2000 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 74029.

L'assemblée est présidée par Mme Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.471.549 (trois millions quatre cent soixante et onze mille cinq cent quarante neuf) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société en commandite simple (SCS) en société à responsabilité limitée (S. à r.l.).

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en "Donaldson Luxembourg S.à r.l.".

3.- Décharge à l'associé commandité de la société en commandite simple.

4.- Nomination des gérants de la société à responsabilité limitée.

5.- Capital de la S.à r.l.

6.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société sans en modifier les caractéristiques essentielles et pour refléter les décisions à prendre au sujet d'éventuelles clauses particulières.

7.- Autres points.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société en commandite simple (SCS) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en "Donaldson Luxembourg S.à r.l.".

*Troisième résolution:*

L'assemblée a décidé de donner entière décharge à l'associé commandité de la société en commandite simple pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée a décidé de nommer gérants de la société à responsabilité pour une durée indéterminée

- Mr Tod Carpenter, avec adresse professionnelle à Interleuvenlaan 1, 3001 Leuven, Belgium,

- Mr Arthur De Bondt avec adresse professionnelle à Interleuvenlaan 1, 3001 Leuven, Belgium,

*Cinquième résolution:*

L'assemblée a décidé de conserver le même montant pour le capital social et que les 3.471.549 (trois millions quatre cent soixante et onze mille cinq cent quarante neuf) parts de la SCS soient remplacées par 3.471.549 (trois millions quatre cent soixante et onze mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de la S.à r.l., réparties de la même façon que précédemment:

Associés	Parts SCS	Parts S.à r.l.
1.- Donaldson Company Inc. ....	3.124.394 parts	3.124.394 parts
2.- ASHC INC. ....	347.155 parts	347.155 parts
Total: ....	3.471.549 parts	3.471.549 parts

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder à l'échange des parts.

*Sixième résolution:*

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

STATUTS

**Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18

septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Donaldson Luxembourg S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées

### Capital - Actions

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 173.577.450,- (cent soixante-treize millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros), représenté par 3.471.549 (trois millions quatre cent soixante et onze mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de EUR 50 (cinquante euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature individuelle de tout membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier juillet et se termine le 30 juin.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 30 juin, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur bases d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices

reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale et statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 juin 2009. Relation: LAC/2009/21617. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 JUIN 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009079441/211/388.

(090094669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

---

### **Rosaco Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009079274/10.

(090094103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

### **Agest Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.557.

La démission de Monsieur Marc MULLER, administrateur de la société AGEST CONSULT S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009078843/13.

(090093529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---